

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- DU 20 JANVIER 2026 -



ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19/12/2025
3. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LE PROJET DE SÉCURISATION ET CRÉATION DE VOIES DOUCES DE LA RUE DU CHATEAU D'EAU, RUE TRAVERSE, RUE DES 3 CHENES JUSQU'AU RONDEPOINT DE LA ROUTE DE PLOUVIEN
4. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026
5. AUTORISATION DE MANDATEMENT
6. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ECOLE SAINT YVES - NOTRE DAME POUR LA FOURNITURE ET LE PORTAGE DES REPAS
7. DENOMINATION DE RUE - LOTISSEMENT DE POUL AR BOUC'H
8. CONSTRUCTION DES SALLES DE SPORT DE TOUROUSSEL : PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE 2
9. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS
10. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIEN DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le douze janvier, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Bernard GIBERGUES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : M. GIBERGUES Bernard, M. BERGOT Stéphane, Mme MITH Marie Françoise, M. HABASQUE Claude, Mme LE MESTRE Sandra, M. MARCHADOUR Hervé, Mme PAGE Evelyne, M. JAOUEN François, Mme FAGON Maryvonne, M. PELLEN Jean Luc, Mme DUPONT Béatrice, M. LE GOFF Yves, Mme MEHALLEL Laurence, M. TROADEC Thierry, Mme LANNUZEL Marie Louise, M. GOUEZ Dominique, Mme PHILIP Françoise, M. MAUGUEN David, Mme HANSJACOB Danièle, M. DENOTTE Jean Paul, Mme QUÉMÉNEUR Marie Thérèse, M. REDOUTE David.

ABSENTS :

Mme DENIEL Sandrine, M. LIORZOU Guillaume, Mme LÉON Sylvie, Mme TREBAOL Solange, M. MORIN Ludovic.

PROCURATIONS :

Mme DENIEL Sandrine donne procuration à Mme LE MESTRE Sandra
Mme DUPONT Béatrice donne procuration à M. LE GOFF Yves.
M. LIORZOU Guillaume donne procuration à M. MARCHADOUR Hervé.
Mme LÉON Sylvie donne procuration à M. DENOTTE Jean Paul.
Mme TREBAOL Solange donne procuration à Mme Evelyne PAGE.

Mme DUPONT Béatrice arrive à 19 H 30 et prend part au vote à compter de la délibération n°6.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. David MAUGUEN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19/12/2025

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE PROJET DE SECURISATION ET CREATION DE VOIES DOUCES DE LA RUE DU CHATEAU D'EAU, RUE TRAVERSE, RUE DES 3 CHENES JUSQU'AU ROND-POINT DE LA ROUTE DE PLOUVIEN - DELIBERATION N° 1

Monsieur le Maire explique que c'est le bureau d'études A3 PAYSAGE qui a été retenu pour travailler sur ce projet. Il présente ensuite le projet.

Après l'Avenue du Général de Gaulle, c'est le dernier tronçon de la rue du Château d'eau et de la rue Traverse jusqu'au rond-point de la Route de Plouvien qui va être réaménagé et sécurisé. La fin des travaux du lotissement communal de Prat ar Zarp permet d'envisager l'aménagement de ce secteur. Ce sont deux rues rectilignes au caractère routier et aux largeurs importantes qui incitent à des vitesses élevées sans cohabitation entre les voitures, piétons et vélos. Les trottoirs ne sont pas aux normes PMR.

Un réseau de circulations douces sur tout le linéaire du projet sera créé et viendra se raccorder à celui de l'avenue du Général de Gaulle et terminera le schéma directeur des liaisons douces du bourg.

Cette piste cyclable qui s'inscrit dans le schéma directeur des cheminements doux de la Commune permettra de relier le quartier de Groas Ven au centre bourg et de se rendre aux centres de loisirs, aux écoles et aux équipements sportifs.

Le projet prévoit la mise en accessibilité des trottoirs ; il contribuera à l'embellissement de l'espace public par l'utilisation de matériaux sobres, des plantations, des bandes plantées prévues en couvre-sols permettront l'infiltration naturelle des eaux de pluie. La réduction de la chaussée à 5,80m permettra d'abaisser radicalement la vitesse des véhicules, beaucoup trop importante à l'heure actuelle.

Le plan de financement est le suivant :

SECURISATION ET CREATION DE VOIES DOUCES PAR AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHATEAU D'EAU, RUE TRAVERSE, RUE DES 3 CHENES JUSQU'AU ROND POINT DE LA ROUTE DE PLOUVIEN		
Plan de financement prévisionnel (HT)		
DEPENSES		
Maîtrise d'œuvre		13 000,00 €
Travaux		250 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES		263 000,00 €
RECETTES		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	19,01%	50 000,00 €
Participation de la Commune	71,71%	213 000,00 €
TOTAL DES RECETTES		263 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce projet et son plan de financement et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONSTRUCTION DES SALLES DE SPORT DE TOUROUSSEL : PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE 2 - DELIBERATION N° 2

Monsieur le Maire présente le plan de financement de la phase 2 du projet de construction des salles de sport de Touroussel.

		PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – détaillé				
OPÉRATION :		CREATION D'UN ENSEMBLE SPORTIF COMPRENANT UN PLATEAU SPORTIF, UNE SALLE POUR LE TENNIS DE TABLE ET UN LOCAL POUR LE CLUB CYCLISTE – PROJET LIE A LA TRES FORTE CROISSANCE DES BESOINS PHASE 2				
DÉPENSES		RESSOURCES				
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	Montant	Base DOTATION		
	HT TTC			Montant	%	
DÉPENSES ÉLIGIBLES		AIDES PUBLIQUES				
Acquisitions (foncières, immobilières)		DOTATION DEMANDÉE ➡		0,00 €	0,00 €	0,00%
Maîtrise d'œuvre	53 141,84 €					
Autres honoraires	7 051,51 €					
Dommage ouvrage	5 109,79 €	DETR	ratio DOTATION	150 000,00 €	150 000,00 €	13,98%
Travaux (à préciser)		Dépenses éligibles : *				
Construction	1 007 600,00 €	1 072 903,14 €	100,00%			
	0,00 €	DSIL		150 000,00 €	150 000,00 €	13,98%
	0,00 €	Dépenses éligibles : *				
	0,00 €	1 072 903,14 €	100,00%			
		FNADT		0,00 €	0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : *				
		1 072 903,14 €	100,00%			
		Dépenses éligibles : *		0,00 €	0,00 €	0,00%
		1 072 903,14 €	100,00%			
		Dépenses éligibles : *		0,00 €	0,00 €	0,00%
		1 072 903,14 €	100,00%			
Matériel et équipements (à préciser)						
		SOUS TOTAL subventions Etat		300 000,00 €	300 000,00 €	27,96%
	0,00 €	Autres financements publics (hors Etat)				
		REGION		50 000,00 €	50 000,00 €	4,66%
		Dépenses éligibles : *				
	0,00 €	1 072 903,14 €	100,00%			
	0,00 €					
	0,00 €	DEPARTEMENT		25 000,00 €	25 000,00 €	2,33%
		Dépenses éligibles : *				
		1 072 903,14 €	100,00%			
		FEADER – Leader – UE		0,00 €	0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : *				
		1 072 903,14 €	100,00%			
Autres (à préciser)						
Aléas et révisions	0,00 €				0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : *				
		1 072 903,14 €	100,00%			
		Dépenses éligibles : *		0,00 €	0,00 €	0,00%
		1 072 903,14 €	100,00%			
Base éligible	1 072 903,14 €					
Dépenses inéligibles		TOTAL SUBVENTIONS**		375 000,00 €	375 000,00 €	34,95%
Prestations intellectuelles (à préciser)	0,00 €	AUTOFINANCEMENT		697 903,14 €		
	0,00 €	sur DOTATION		100,00%		
Autres (à préciser)	0,00 €			697 903,14 €		
	0,00 €					
		Fonds propres :		697 903,14 €	697 903,14 €	65,05%
		Emprunts :		0,00 €	0,00 €	0,00%
		Crédit bail :		0,00 €	0,00 €	0,00%
Dépenses inéligibles	0,00 €	AUTOFINANCEMENT**		697 903,14 €	697 903,14 €	65,05%
TOTAL	1 072 903,14 €	TOTAL		1 072 903,14 €	1 072 903,14 €	100,00%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce plan de financement.

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, pour les Communes de 3 500 habitants et plus et suite au passage au référentiel M57, un débat portant sur les orientations générales du budget doit avoir lieu dans les dix semaines précédant l'examen de celui-ci.

Sandra LE MESTRE, Adjointe au Maire, présente le rapport d'orientations budgétaires qui se compose de 4 parties :

- Données générales,
- Evolution de la situation financière de la commune,
- Contexte législatif,
- Orientations 2026.

COMMUNE DE BOURG-BLANC



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Conseil Municipal du 20/01/2026

PROPOS INTRODUCTIFS

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) selon l'ordonnance du 26 août 2005, n° 2005-1027 modifiée par la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107 : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

La présente note vous présente la prospective budgétaire pour l'année 2026 notamment le volume des investissements en adéquation avec la capacité financière de la Commune ainsi que les grandes masses prévisionnelles de fonctionnement.

Il se présente comme suit :

- Données générales
- Evolution de la situation financière de la commune
- Contexte législatif
- Orientations 2026

Ce rapport d'orientations budgétaires étant élaboré plus tôt cette année, les chiffres de l'année 2025 ne sont pas les chiffres du compte financier de l'année. Une estimation des dépenses et recettes 2025 a été faite pour le dernier trimestre.

PREAMBULE

La Municipalité a défini ses orientations budgétaires en les posant sur trois socles :

1. Une politique de proximité :

La ligne conductrice étant d'être à l'écoute des habitants, de façon à répondre aux besoins essentiels des administrés, de manière intergénérationnelle.

2. Une politique de gestion rigoureuse :

La volonté de la municipalité est de contenir la pression fiscale tant dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement que dans le cadencement des opérations d'investissement.

C'est pour cela que depuis 12 ans, les taux des taxes communales n'ont pas augmenté.

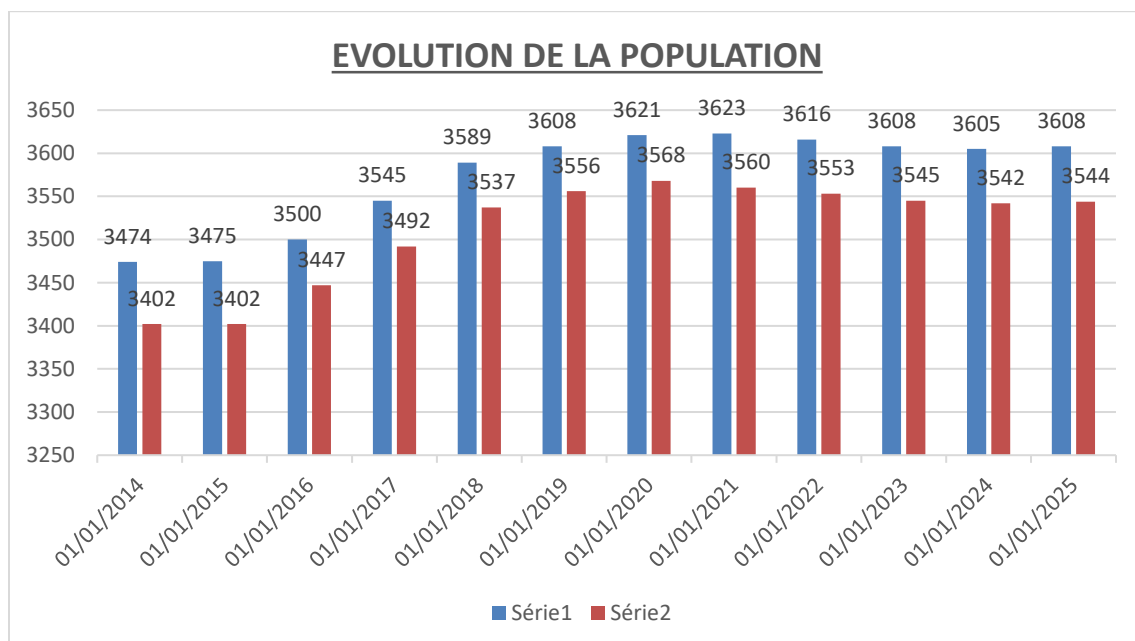
3. Une politique d'investissement maîtrisée et réaliste :

Elle est rendue possible par la priorisation de programmes structurants, pluriannuels, en tenant compte des capacités financières de la commune, de la diminution des financements extérieurs, Etat, région, Département et leur impact sur les générations futures.

DONNEES GENERALES

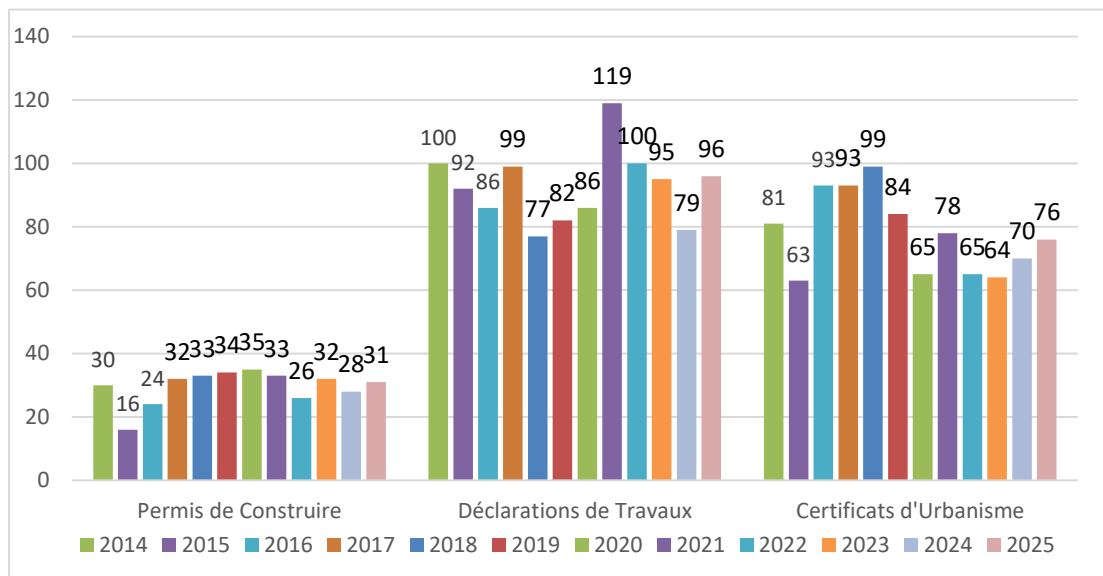
Démographie

La Commune de Bourg-Blanc compte 3 544 habitants au 1^{er} janvier 2025. Sa population totale au 1^{er} janvier 2025 s'affiche à 3 608 habitants en population DGF (population forfaitaire servant de base au calcul des dotations de l'Etat).



Constructions

Pour 2025, chiffres arrêtés à la date du 17/11/2025



EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes définitives de 2014 à 2024 et prévisionnelles pour 2025 (comptes non arrêtés).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT												
En K euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Impôts et taxes (c/ 73)	1 355	1 434	1 424	1 442	1 463	1 513	1 495	1 537	1 624	1 721	1 778	1 780
DGF (c/74)	769	761	736	759	780	789	814	836	861	884	905	927
Autres Dotations et Participations	180	168	216	195	183	184	210	157	186	160	153	132
Autres produits (c/ 75)	44	44	47	44	28	316	123	35	15	321	339	350
Atténuation de charges (c/ 013)	21	11	36	35	57	54	53	25	23	13	24	15
Produits de fonctionnement courant (c/ 70)	144	146	171	182	127	136	95	121	134	142	128	150
Produits exceptionnels et financiers (c/ 76 et 77)	0	4	13	82	279	111	94	21	67	8	402	170
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 513	2 568	2 643	2 739	2 917	3 103	2 884	2 732	2 910	3 249	3 729	3 524
Evolution des recettes réelles de fonctionnement en %	1,16%	2,19%	2,92%	3,63%	6,50%	6,38%	-6,99%	-5,27%	6,51%	11,65%	14,77%	-5,50%

Autres produits :

En 2023, 2024 et 2025 : reprise partielle de l'excédent du lotissement communal de Prat ar Zarp pour 300 k€ chaque année.

Produits exceptionnels :

En 2024 : intégration comptable des terrains du lotissement de la route de Plouvien 2 qui avait été mandatés sur le budget principal, vente de deux terrains rue du Château d'eau et de la maison rue Bel air.

En 2025, cession de la maison Le Roux rue Saint-Yves.



(Etat 1386 RC de 2014 à 2024 et Etat 1259 pour 2025)

* Les bases de TH 2015 ont fait l'objet de dégrèvement à la charge de l'état en fin d'année qui n'a pu être intégré en 2016, d'où la baisse effective des produits de la TH en 2016.

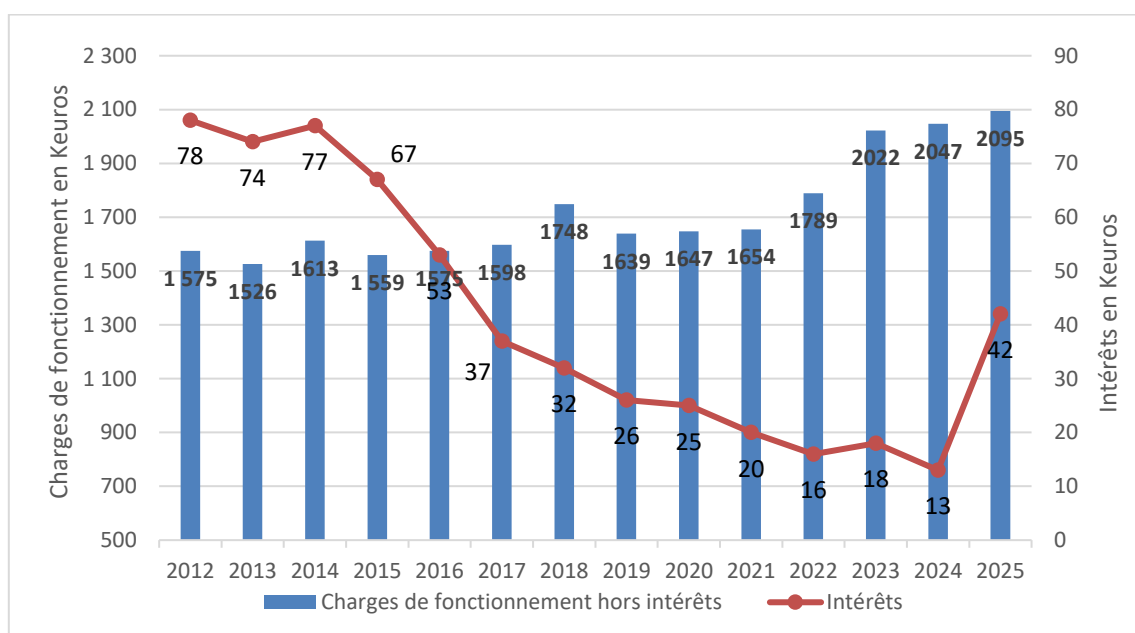
[illegible]

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La Municipalité a poursuivi sa politique de maîtrise des dépenses comme l'illustrent les tableaux ci-dessous. Ces efforts ont permis de contenir les dépenses de fonctionnement sur la période 2014—2021. L'augmentation de 2022 et 2023 s'explique notamment par le transfert de dépenses d'investissement vers la section de fonctionnement, l'augmentation du coût des matières premières notamment les coûts de l'énergie et l'augmentation des charges de personnel. De plus, la mise en service de nouveaux bâtiments entraîne une augmentation des charges de fonctionnement.

Dépenses définitives de 2014 à 2024 et prévisionnelles pour 2025 (comptes non arrêtés).

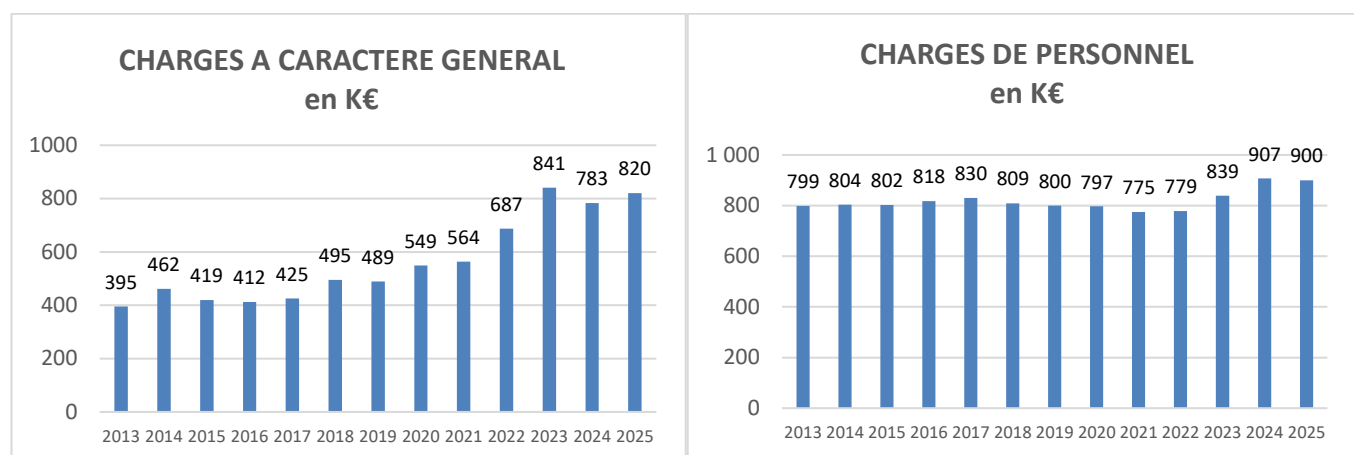
Dépenses de fonctionnement en Keuros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	462	419	412	425	495	489	549	564	687	841	783	820
Charges de personnel	804	802	818	830	809	800	797	775	779	839	907	900
Atténuation de produits	0	0	0	0	0	0	2	1	1	3	3	4
Autres charges de gestion courante	347	338	345	343	347	350	299	314	316	338	354	370
Charges de fonctionnement courant	1 613	1 559	1 575	1 598	1 651	1 639	1 647	1 654	1 783	2 021	2 047	2 094
Charges exceptionnelles et provisions pour créances	0	0	0	0	97	0	0	0	6	1	0	1
Charges de fonctionnement hors intérêts	1 613	1 559	1 575	1 598	1 748	1 639	1 647	1 654	1 789	2 022	2 047	2 095
Intérêts (charges financières)	77	67	89	37	32	26	25	20	16	18	13	42
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 690	1 626	1 664	1 635	1 780	1 665	1 672	1 674	1 805	2 040	2 060	2 137



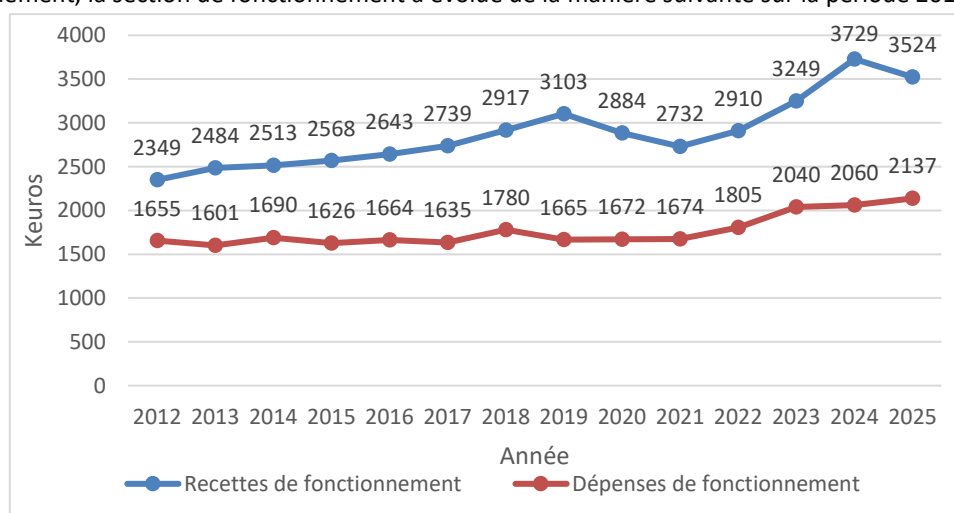
* **hausse prévisionnelle de 37 k€ pour les charges à caractère général** du fait principalement de transfert de dépenses d'investissement vers la section de fonctionnement.

* **stabilité des charges de personnel** qui représentent 41 % des charges de fonctionnement courant (900 k€ - 35 k€ de remboursement de salaire – 14 k€ de reversement par la Poste pour la gestion de l'agence postale communale = 851 k€).

Ces charges doivent être maîtrisées dans un souci de bonne gestion du service public.



Globalement, la section de fonctionnement a évolué de la manière suivante sur la période 2012-2025 :



Produits exceptionnels :

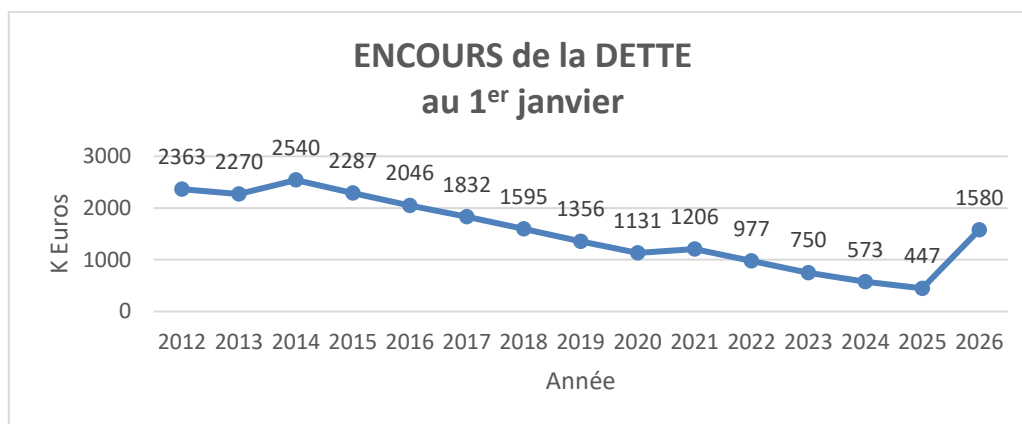
En 2024 : intégration comptable des terrains du lotissement de la route de Plouvien 2 qui avait été mandatés sur le budget principal, vente de deux terrains rue du Château d'eau et de la maison rue Bel air (**402 k€** au total).

En 2025, cession de la maison Le Roux rue Saint-Yves (**170 k€**).

LA DETTE

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital restant dû au 01/01	2540	2287	2046	1832	1595	1356	1131	1206	977	750	573	447	1580
Intérêts annuels	77	67	89	37	32	26	25	20	16	18	13	41	46
Annuité de la dette (y compris intérêts)	330	308	304	273	271	252	249	250	243	195	140	192	188
Annuité / habitant en € (population municipale)	97	91	88	78	77	71	70	70	68	55	40	54	53

Pour 2026, calcul basé sur population 2025.



L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 est estimé à 1 580 k€.

La capacité dynamique de désendettement de la Commune de Bourg-Blanc, à fin 2025, est de 13,67 mois.

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'épargne

La Commune a su préserver sa capacité d'autofinancement et son épargne nette lui permettant de financer ses investissements. Ceci ne peut se faire sans une gestion extrêmement rigoureuse des dépenses de fonctionnement. L'épargne nette dégagée, à chaque exercice, représente une part importante du financement des investissements.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

K euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement (directes et indirectes) (C/ 20, 204, 21, 23)	836	667	828	1 253	1 162	2 246	1 788	1 080	1 774	1 492	2 488	3 979
Remboursement en capital des emprunts	253	241	251	236	240	225	224	230	227	177	126	151
Total dépenses réelles d'investissement (hors opérations d'ordre)	1 089	908	1 079	1 489	1 402	2 471	2 012	1 310	2 001	1 669	2 614	4 130

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2025

FCTVA	365
TAXES D'AMENAGEMENT	15
SUBVENTIONS	725
EMPRUNT	1300
EPARGNE	1000
EMPRUNT D'EQUILIBRE	725
TOTAL k€	4130

CONTEXTE GENERAL

(Loi de finances pour 2026)

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 n'ayant pas été adopté à la date de rédaction de ce rapport, l'analyse du contexte général est compliquée.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 s'inscrit en effet dans un contexte de crise politique et budgétaire.

Avec les projections actuelles, le déficit public 2025 est estimé à 5.4 % du produit intérieur brut (PIB) (contre 4,4% prévu initialement dans le PLF 2024) après 6.1 % en 2024.

A noter, dans le projet de budget pour 2026 le gel de la DGF à son niveau de 2025, la réduction du Fonds verts de 0.5 Md€. Un nouveau Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) est créé, fusionnant la DETR, la DSIL et la DPV, avec une attribution relevant du Préfet du Département. Cette réforme entraîne une baisse des crédits (- 200 Md€) et une évolution des critères d'éligibilité.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

L'objectif est de financer les investissements sans augmentation de la pression fiscale locale.

Les efforts engagés par la collectivité pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et optimiser les recettes seront poursuivis afin de maintenir la capacité d'autofinancement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations courantes des services. Elle peut être impactée par l'évolution du coût des matières premières en cours d'exercice.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Selon les projections, en 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à 3 524 k€ ce qui permettra de dégager un autofinancement conséquent pour 2026.

Les impôts, taxes et dotations

Recettes fiscales

Le produit fiscal représente près de la moitié des recettes réelles de fonctionnement de la Commune. Pour l'année 2026, la

Municipalité propose la non-augmentation des taux d'imposition, inchangés pour la 13ème année consécutive.

Attribution de compensation de la Communauté des Communes du Pays des Abers

Le montant à percevoir en 2026 sera le même qu'en 2025 à savoir 50 k€.

Les droits de mutation

En 2025, le montant des droits de mutation s'élevait à 75 k€.

Pour 2026, compte tenu du marché des transactions, il est proposé d'inscrire 60 k€.

Les dotations et concours de l'état

La commune devrait percevoir 920 k€ au titre de la DGF en 2025. Compte tenu du contexte national, il est proposé d'inscrire un montant de 870 k€ au BP 2026.

Les Produits et Services

Ce sont les recettes liées aux prestations proposées par la commune, notamment dans le domaine périscolaire (cantine, halte-garderie, ...) mais aussi les locations.

En 2025, elles sont estimées à 150 k€ (128 k€ en 2024).

Pour 2026, il est proposé de retenir un montant de 200 k€ compte tenu de la recette supplémentaire provenant de la livraison de repas à l'école privée.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En raison du contexte financier général, la volonté de la Municipalité est de contenir le niveau de dépenses. Néanmoins, depuis 2021, les dépenses d'entretien des bâtiments ou de la voirie ne peuvent plus être comptabilisées en section d'investissement et viennent gonfler la section de fonctionnement. L'augmentation des dépenses d'énergie aura à nouveau une conséquence sur la section de fonctionnement cette année. Même si le coût de l'énergie a baissé par rapport à l'année 2023, il reste à un niveau supérieur par rapport aux années précédentes. La mise en service de nouveaux bâtiments impacte également les dépenses de fonctionnement (salles de sport, cantine).

Pour 2026, il est proposé de retenir un montant de 2 327 k€ au titre des dépenses réelles de fonctionnement (2 207 au BP 2025, 2 210 k€ au BP 2024, 2 200 k€ au BP 2023).

Les dépenses se répartissent comme suit :

Les charges à caractère général, représentent l'ensemble des dépenses permettant aux différents services communaux de fonctionner (achats de fournitures, entretien du matériel, des espaces publics et des bâtiments, charges d'assurance, spectacles et activités...).

La poursuite en 2026 de l'objectif d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement est nécessaire pour le maintien de l'équilibre communal et pour les années à venir.

Il est proposé de retenir au budget prévisionnel 2026 un montant de charges à caractère général de 920 K€ compte tenu notamment de la mise en service de la nouvelle cantine (achats de denrées pour la préparation des repas pour l'école privée, charges de fonctionnement du nouveau bâtiment).

Les dépenses de personnel devraient représenter, en 2025, une somme de 900 k€ (907 k€ en 2024 (chp. 012)). Le budget prévisionnel 2025 (BP+DM) était de 945k€.

Le montant proposé pour 2026 est de 940 k€ compte tenu notamment du recrutement d'un second de cuisine.

Les autres charges de gestion concernent les subventions et les participations que la Commune octroie à différents organismes tels le Centre Communal d'Action Sociale, les écoles sous contrat d'association, les associations...

La Municipalité est sensible au soutien qu'elle apporte par le biais des subventions. Elle envisage leur maintien au même niveau qu'en 2025. Le budget prévisionnel 2025 était de 392 k€, la prévision 2026 est de 390 k€.

Les frais financiers concernent essentiellement les remboursements d'intérêts sur les emprunts. Pour 2026, les intérêts sont estimés à 67 k€.

Les charges exceptionnelles, provision pour créances et divers : 10 k€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La Municipalité souhaite poursuivre la politique d'investissement maîtrisée. Le projet de budget 2026 estimé à 4 010 k€ s'inscrit ainsi dans cette logique et est axé sur les priorités suivantes :

PROJETS 2026 (TTC)		
ENTRETIEN DE VOIRIE		100 000,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC ET EFFACEMENT DE RESEAUX		100 000,00 €
BATIMENTS COMMUNAUX		100 000,00 €
RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG		
POURSUITE DE L'OPERATION DE RENOVATION DE LA VOIRIE	Rue Traverse et rue du château d'eau	500 000,00 €
	TOTAL	500 000,00 €
NOUVELLES SALLES DE TOUROUSSEL		1 220 000,00 €
CHEMINEMENT DOUX ROUTE DE PLABENNEC		100 000,00 €
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS		180 000,00 €
FRAIS ETUDES, MATERIELS, MOBILIER...		80 000,00 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 630 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 010 000,00 €

<u>FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026</u>	
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	1 000 000,00 €
FCTVA	600 000,00 €
SUBVENTIONS DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES	443 400,00 €
TAXE D'AMENAGEMENT ET DIVERS	15 000,00 €
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL 2026	700 000,00 €
VERSEMENT DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE PRAT AR ZARP	80 000,00 €
CESSION DE TERRAIN	60 000,00 €
EMPRUNT	841 600,00 €
AMORTISSEMENT *	270 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 010 000,00 €
* Amortissement = montant 2025 (montant 2026 non connu à ce jour)	

BUDGETS ANNEXES

LOTISSEMENT COMMUNAL DE PRAT AR ZARP

DEPENSES 2026 :

- Travaux d'aménagement, SDEF et maîtrise d'œuvre pour un montant de 150 k€.
- Transfert du solde de l'excédent vers budget principal : 80 k€ environ.

RECETTES 2026 :

Vente du dernier lot : 71 k€

Hors écritures comptables de stock de terrains et affectation des résultats

LOTISSEMENT COMMUNAL DE LA ROUTE DE PLOUVIEN 2

DEPENSES 2026 :

- Travaux d'aménagement, SDEF et maîtrise d'œuvre pour un montant de 50 k€.

RECETTES 2026 :

- Vente de 5 lots : 350 k€

Hors écritures comptables de stock de terrains et affectation des résultats

Les orientations budgétaires sont présentées et après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu des rapports, propositions et orientations évoquées, à l'unanimité, prend acte de ce débat.

Monsieur le Maire explique qu'avant le vote du budget primitif, il est possible d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) sous réserve d'y avoir été autorisé par le Conseil Municipal.

Afin de pouvoir honorer les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à payer les montants suivants :

* c/ 2151 : réseaux de voirie pour un montant maximal de 50 000 € ttc

* c/ 2313 : constructions en cours pour un montant maximal de 500 000 € ttc

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ECOLE SAINT YVES - NOTRE DAME POUR LA FOURNITURE ET LE PORTAGE DE REPAS
- DELIBERATION N° 5

Sandra LE MESTRE, Adjointe au Maire, présente le projet de convention entre la Commune et l'école Saint Yves - Notre Dame pour la fourniture et le portage de repas.

La Commune étant pourvue d'une cuisine centrale, elle dispose des moyens pour produire et livrer des repas pour le compte de l'école Saint-Yves Notre-Dame. La convention a pour objectif de définir les conditions de cette prestation de fourniture ainsi que les responsabilités engagées par les deux co-contractants.

Le nombre de repas envisagé sur l'ensemble d'une année scolaire est d'environ de 22 400 pour des enfants scolarisés en classes maternelles et élémentaires (140 jours d'école x 160 repas/jour).

Le prix unitaire du repas livré est fixé à 3 € TTC. Ce prix est le même pour un repas destiné à un enfant de maternelle ou d'élémentaire. Les tarifs seront réévalués annuellement, au 1er janvier, sur la base de l'indice du coût de la vie connu au 31 août de chaque année.

Cette convention prend effet au 1er mars 2026 et se terminera le 31 Juillet 2028, et sera reconductible annuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la convention de fourniture et de portage de repas par la Commune à l'école Saint Yves - Notre Dame ;

- autorise le Maire à signer la convention et les documents nécessaires à sa passation.

Béatrice DUPONT arrive à 19 H 30 et prend part aux votes à compter du point suivant.

DENOMINATION DE RUE – LOTISSEMENT DE POUL-AR-BOUC'H- DELIBERATION N° 6

Afin de prévoir l'adressage des lots du futur lotissement de Poul-ar-Bouc'h, il est nécessaire de dénommer la rue qui dressera les lots. Stéphane BERGOT, Adjoint au Maire, propose de dénommer cette rue « Rue de la Source ».

Cette proposition a été validée par la commission Urbanisme qui s'est réunie le 15/01/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et une contre, décide de nommer la rue du futur lotissement de Poul ar Bouc'h « Rue de la Source ».

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIENT DU CONSEIL MUNICIPAL**Construction d'une salle de sport et d'une salle de tennis de table : avenants**

N°	LOT	ENTREPRISE	MONTANT DE L'AVENANT HT	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ HT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ HT	OBJET DE L'AVENANT
AV 1	LOT 1 - TERRASSEMENT	PODEUR TP	8 835,40 €	245 800,00 €	254 635,40 €	Reprise des réseaux EP pour futur chéneau et création d'un réseau intérieur
AV 1	LOT 2 - GROS OEUVRE	NOBA	1 235,53 €	508 500,00 €	509 735,53 €	Réalisation d'une réservation en façade
AV 1	LOT 4 - COUVERTURE	LE MESTRE	21 712,41 €	310 000,56 €	331 712,97 €	Bardage pignon sud

Travaux de viabilisation du lotissement communal de Prat ar Zarp

N°	LOT	ENTREPRISE	MONTANT DE L'AVENANT HT	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ HT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ HT	OBJET DE L'AVENANT
AV 1	LOT 1 - TERRASSEMENT-VOIRIE	STPA	6 133,78	314 894,50	321 028,28	Travaux supplémentaires pour voie de circulation en enrobé et fourniture et pose de chaînette pavés béton

Aménagement des rues Traverse et du Château d'eau

N°	LOT	ENTREPRISE	MONTANT DE L'AVENANT HT	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ HT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ HT	OBJET DE L'AVENANT
AV 1	unique	GRPT EUROVIA - JARDIN SERVICE - TALEC	- 8 930,30	737 561,58	746 491,88	Travaux en + et + value et modification du délai d'exécution

Fin de séance à 19 H 35

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2026**

LISTE DES DELIBERATIONS

Objet de la délibération	N° de la délibération	Vote du Conseil municipal
1. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE PROJET DE SECURISATION ET CREATION DE VOIES DOUCES DE LA RUE DU CHATEAU D'EAU, RUE TRAVERSE, RUE DES 3 CHENES JUSQU'AU ROND-POINT DE LA ROUTE DE PLOUVIEN	CM 20012026 DEL 1	APPROBATION A L'UNANIMITE
2- CONSTRUCTION DES SALLES DE SPORT DE TOUROUSSEL : PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE 2	CM 20012026 DEL 2	APPROBATION A L'UNANIMITE
3. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	CM 20012026 DEL 3	APPROBATION A L'UNANIMITE
4. AUTORISATION DE MANDATEMENT	CM 20012026 DEL 4	APPROBATION A L'UNANIMITE
5. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ECOLE SAINT YVES - NOTRE DAME POUR LA FOURNITURE ET LE PORTAGE DE REPAS -	CM 20012026 DEL 5	APPROBATION A L'UNANIMITE
6. DENOMINATION DE RUE – LOTISSEMENT DE POUL AR BOUC'H	CM 20012026 DEL 6	APPROBATION A 25 VOIX POUR, 1 CONTRE